

[Autisme : instruction interministérielle relative à la création des UEEA](#) [1]

**Instruction interministérielle n° DGCS/3B/DGESCO/2018/192 du 1er août 2018 relative à la création des unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) et à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.**

La circulaire a été signée le 1er août et mise en ligne sur le site Legifrance le 14 août 2018 afin de diffuser « les éléments de cadrage pour la création à la rentrée scolaire 2018 d'unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022 ».

[Consulter la circulaire \(Legifrance\)](#) [2]

**Liens**

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/autisme-instruction-interminist%C3%A9rielle-relative-%C3%A0-la-cr%C3%A9ation-des-ueea>

[2] [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/08/cir\\_43887.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/08/cir_43887.pdf)